

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **6 septembre 2022** à **dix-neuf heures trente**, au Centre multifonctionnel Michel-Simard, 257 rue Saguenay, à laquelle session sont présents :

M. Serge Lemyre,	maire	
Mme Sophie Desportes,	conseillère	district # 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district # 2
M. Henri-Paul Côté,	conseiller	district # 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district # 4
M. Adrien Belkin,	conseiller	district # 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district # 6

ASSISTE ÉGALEMENT :

M. Jimmy Houde, directeur général et greffier-trésorier

AVIS DE CONVOCATION :

Monsieur Jimmy Houde, directeur général et greffier-trésorier, dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Johanne Larouche, secrétaire et Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2022-130

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum**
- 1.- Adoption de l'ordre du jour**
- 2.- Approbation du procès-verbal :-**
 - 2.1** Séance ordinaire du 1er août 2022
- 3.- Correspondance**
- 4.- Aide aux organismes**
- 5.- Affaires diverses :-**
 - 5.1** Politique de soutien aux projets structurants 2022-2023 - demande
 - 5.2** Programme d'aide à la voirie locale – Dépôt de projet
 - 5.3** Microbrasserie le Saint-Fût, renouvellement de bail et autorisation de signatures
 - 5.4** Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse 2023-2024, Maison des jeunes, appui
 - 5.5** Entretien d'hiver des chemins pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, ouverture de soumissions
 - 5.6** Centre multifonctionnel Michel-Simard, remplacement de bardeau d'asphalte, mandat

6. Urbanisme :-

6.1 Dérogation mineure :

6.1.1 Monsieur Jocelyn Tremblay : Lot 6 088 986, 68 chemin du lac Harvey, (DM-22-125)

6.2 Demande CPTAQ

6.2.1 Monsieur Marc Tremblay et madame Nathalie Raimbeault : Partie du lot 6 089 019 et partie du lot 6 358 128, 576 chemin de l'Anse-à-Pelletier, demande CPTAQ

7.- Approbation des comptes

8.- Compte rendu des comités

9.- Varia :-

9.1 _____

9.2 _____

9.3 _____

10.- Période de questions du public

11.- Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 3 octobre 2022

12.- Levée de la séance

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 1^{er} août 2022

C-2022-131

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 1^{er} août 2022** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- CORRESPONDANCE :-

1.- Monsieur Louis Lavoie, 18 route de Tadoussac, dépose un document démontrant des titres de propriétés de terrains lui appartenant.

2.- Madame Stéphanie Hudon, technicienne en droit, Ville de Saguenay, transmet le projet de règlement ARP-235, ARP-236, ARP-237, ARP-238 et ARP-239 modifiant le règlement VS-R-2012-2 ainsi que les règlements VS-RU-2022-75, VS-RU-2022-77 et VS-RU-2022-64.

4.- AIDE AUX ORGANISMES :-

1.- Monsieur Marco Bondu, directeur général, organisme de Bassin versant du Saguenay, demande une contribution au suivi de la qualité de l'eau du lac Osman.

C-2022-132

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTROYER une somme de **665 \$** à l'organisme de Bassin versant du Saguenay servant de contribution au suivi de la qualité de l'eau du lac Osman.

- 2.- Monsieur Bruno Tremblay, maire de la ville de Saint-Honoré, invite la Municipalité au cocktail d'ouverture de Festicam, le 9 septembre prochain, au coût de 50 \$ du billet.

C-2022-133

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PARTICIPER à l'événement en se procurant un (1) billet au coût de **50 \$**, chèque fait à l'ordre de Festicam.

5.- AFFAIRES DIVERSES :-

5.1 Politique de soutien aux projets structurants 2022-2023 – demande

C-2022-134

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence doit remplacer la toiture du Centre multifonctionnel Michel-Simard;

CONSIDÉRANT QU' il y a une somme disponible à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la municipalité pour l'année 2022-2023;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la demande de financement soit adressée à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants 2022-2023;

ET QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à la présente.

5.2 Programme d'aide à la voirie locale – Dépôt de projet

C-2022-135

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Jimmy Houde, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, soit **l'estimation détaillée du coût des travaux**;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence **autorise** la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, **confirme** son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Jimmy Houde, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

5.3 Microbrasserie le Saint-Fût, renouvellement de bail et autorisation de signature

C-2022-136

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la microbrasserie le Saint-Fût désirent renouveler le bail de leur entreprise dans les locaux situés au sous-sol de l'édifice municipal;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER le renouvellement du bail pour une période de **cinq (5) ans, soit du 31 mars 2023 au 31 mars 2028**;

ET D'AUTORISER monsieur Serge Lemyre, maire, à signer la convention d'un bail avec la microbrasserie «Le Saint-Fût».

5.4 Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse 2023-2024, Maison des jeunes, appui

C-2022-137

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur de la Maison des jeunes travaille à présenter une demande d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ), gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les types de travaux admissibles sont des projets de construction, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes, d'agrandissement, de réaménagement et d'acquisition de bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE ce programme cadre avec les besoins de la Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du bâtiment;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER la Maison des jeunes dans ses démarches de demande d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ);

ET DE TRANSMETTRE cette résolution à monsieur Julien-Alexandre Savard, coordonnateur à la Maison des jeunes.

5.5 Entretien d'hiver des chemins pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, ouverture de soumissions

C-2022-138

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par le service électronique SEAO, portant le titre « **Entretien d'hiver des chemins pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025** »;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 1^{er} septembre 2022 à 10 heures, en présence des représentants des compagnies Excavation Morin Inc, Construction J. & R. Savard Ltée et Transport F. Gilbert Ltée;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais, soit :

<u>Entreprises</u>	<u>2022-2023</u>	<u>2023-2024</u>	<u>2024-2025</u>	<u>TOTAL</u>
Excavation Morin Inc.	276 494.96 \$	282 037.76 \$	282 037.76 \$	840 570.48 \$
Construction J. & R. Savard Ltée	303 468.46 \$	303 468.46 \$	303 468.46 \$	910 405.38 \$
Transport F. Gilbert Ltée	401 766.17 \$	401 766.17 \$	401 766.17 \$	1 205 298.51 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été analysées et jugées conformes;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTROYER au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Excavation Morin Inc.**, le contrat de déneigement des chemins pour les saisons 2022-2023 et potentiellement pour les années 2023-2024 et 2024-2025 au montant de **840 570.48 \$, taxes incluses.**

5.6 Centre multifonctionnel Michel-Simard, remplacement de bardeau d'asphalte, mandat

C-2022-139

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions concernant le remplacement du bardeau d'asphalte pour la toiture du Centre multifonctionnel Michel-Simard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions, soit;

<u>ENTREPRISES</u>	<u>MONTANT (plus taxes)</u>
• Toiture Québec	15 740.95 \$
• Toiture Trudel	17 200.00 \$
• Toiture et construction François Inc.	20 086.00 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées et jugées conformes;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCORDER le mandat au plus bas soumissionnaire, soit **Toiture Québec**, tel que décrit dans sa soumission portant le numéro 2022-4063-S2022-2799 datée du 25 août 2022, au montant de **15 740.95 \$, plus taxes.**

6. URBANISME :-

6.1 Dérogation mineure

6.1.1 Monsieur Jocelyn Tremblay : Lot 6 088 986, 68 chemin du lac Harvey, (DM-22-125)

C-2022-140

Monsieur Robert Blackburn, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jocelyn Tremblay (DM-22-125) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'est pas visible du chemin public, se situe dans un endroit plutôt isolé et que les autres bâtiments sont aussi recouverts de tôle;

CONSIDÉRANT QUE la propriété de monsieur Jocelyn Tremblay mesure 108 344.1m², scindée en deux parties, dont l'une est plutôt réservée à l'usage résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 20 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1) 18e jour du mois de juillet 2022, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de faire droit à la demande en raison du préjudice que pourrait lui causer l'application du règlement, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** une dérogation mineure à monsieur Jocelyn Tremblay pour construire un bâtiment complémentaire, en cour avant, de 53.51m² ce qui porterait la superficie totale de bâtiments complémentaires à 186.89m² au lieu de 150m² prescrits par l'article 12.5.7, ce qui porterait à 5 le nombre de ces bâtiments au lieu des trois prescrits par l'article 12.5.3 et qui serait recouvert d'une toiture de tôle galvanisée contrairement à l'article 8.4.3, sur la propriété située au 68 chemin du lac Harvey. Les articles énoncés font partie du règlement de zonage 2015-03;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

6.2 Demande CPTAQ

6.2.1 Monsieur Marc Tremblay et madame Nathalie Raimbeault : Partie du lot 6 089 019 et partie du lot 6 358 128, 576 chemin de l'Anse-à-Pelletier, demande CPTAQ

C-2022-141

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Tremblay et madame Nathalie Raimbeault ont fait le dépôt d'une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'aliéner une partie du lot 6 089 019 et une partie du lot 6 358 128;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 6 089 019 est située à l'intérieur d'une zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette aliénation est que l'acquéreur puisse y construire une résidence;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 6 088 019 fut incluse dans la zone agricole suite à la décision 07980 de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la partie cultivée du lot (0.3127hectares) demeurera en culture;

CONSIDÉRANT QUE ces parties de lot n'entravent pas les usages agricoles de monsieur Marc Tremblay et madame Nathalie Raimbeault;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cette demande n'affecterait pas l'homogénéité du milieu;

CONSIDÉRANT QU' il y a d'autres espaces disponibles à l'extérieur d'une zone agricole pour la construction résidentielle;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'autorisation pour l'utilisation autre qu'agricole, soit la construction d'une résidence d'une partie du lot 6 089 019 et une partie du lot 6 358128;

ET QUE la résolution ainsi que la demande soient transmises à la CPTAQ.

7.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2022-142

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	2 782.00 \$
Ass. des propriétaires du lac Pezard,	258.69 \$
Ass. des propriétaires du lac Laurent,	7 473.22 \$
Ass. des propriétaires du lac Roger,	1 868.35 \$
Club Saint-François-Xavier Inc.,	5 329.77 \$
Attaches Remorques,	87.33 \$
Aurore Fayard, M. Sc,	1 900.00 \$
Autolook Inc.,	363.27 \$
B.B.G. Réfrigération Inc.,	796.21 \$
Blackburn et Blackburn Inc.,	105.09 \$
Boivin Gauvin Inc.,	1 421.24 \$
Brassard Buro Inc.,	250.64 \$
Le Cybernaute,	220.74 \$
Dévicom,	191.27 \$
Ébénisterie Monts-Valin,	592.12 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	10 526.86 \$
Eurofins Environex,	868.06 \$
Ferme de l'Anse au Foin Inc.,	5 311.85 \$

Financière Sun Life,	34.67 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	45.00 \$
Fournier Michel,	1 799.36 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	337.36 \$
Graf-X,	45.99 \$
Info Page,	163.72 \$
Inter-Lignes,	392.98 \$
J.A. Raymond Beaulieu serrurier,	3 059.34 \$
Javel Bois-Francis Inc.,	664.77 \$
Lapointe Richard,	651.43 \$
LCR Vêtements et chaussures Inc.,	1 899.74 \$
Location d'équipements Maximum,	7 912.53 \$
M.R.C. du Fjord-du-Saguenay,	93 111.67 \$
Nord-Flo,	2 511.05 \$
Pic Construction Co. Ltée,	1 453.50 \$
Robinson Sheppard Shapiro avocats,	339.18 \$
Super Sagamie Plus,	2 759.92 \$
SNC-Lavalin Inc.,	1 034.78 \$
S.O.S. Multi-Pavages,	14 256.90 \$
Soumec Industriel Inc.,	287.44 \$
Test-Air & Sans-Bornes,	3 500.99 \$
Ville de Saint-Honoré,	775.00 \$
Zone Kubota,	3 723.58 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

FondAction (03-08-2022),	1 538.40 \$
Syndicat des employés municipaux (03-08-2022),	249.77 \$
Ministre du revenu (03-08-2022),	12 381.09 \$
Receveur général du Canada (03-08-2022),	362.11 \$
Receveur général du Canada (03-08-2022),	4 316.03 \$
Financière Sun Life (03-08-2022),	4 530.76 \$
Desjardins Sécurité Financière (03-08-2022),	4 010.62 \$
Hydro-Québec (04-08-2022),	9 801.12 \$
Revenu Québec (08-08-2022),	79.44 \$
Hydro-Québec (08-08-2022),	1 579.78 \$
Pièces d'autos Ste-Geneviève (08-08-2022), (En remplacement du chèque # 12499)	238.37 \$
Bell Mobilité (15-08-2022),	515.72 \$
Bell Canada (15-08-2022),	296.41 \$
Hydro-Québec (30-08-2022),	1 389.60 \$
Vidéotron Ltée (30-08-2022),	229.02 \$
Société canadienne des postes (30-08-2022),	211.55 \$
ADMQ (31-08-2022),	65.00 \$

8.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

9.- VARIA :-

Aucun sujet

10.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Madame Rachel Simard, 288 rue Saguenay:

- Demande si le bois sur le stationnement au CIBRO occasionne la présence d'insectes.

Messieurs Jimmy Houde dit qu'il ne le sait pas et Serge Lemyre informe que le nouveau comité du Parc littoral va s'en occuper.

Madame Angèle Tremblay, 347 rue Saguenay :

- Demande s'il va y avoir une assemblée concernant les terrains du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Monsieur Jimmy Houde lui donne l'information.

11.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE LUNDI 3 OCTOBRE 2022

Monsieur le maire informe que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le **lundi 3 octobre 2022**, à 19 h 30.

12.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2022-143

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20h01.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Serge Lemyre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JH/jl